

Un autre exemple de la façon dont le gouvernement donne la priorité aux pêcheries, c'est la tentative pour imposer une limite de 200 milles. A ce propos, n'oublions pas que c'est un gouvernement libéral qui en a eu l'idée le premier. Pendant que d'autres parlaient d'une limite de 50 milles, le gouvernement libéral parlait de 200 milles. Ce sont les fonctionnaires du ministère des Pêches et de la direction des pêcheries du ministère de l'Environnement qui ont élaboré, de concert avec les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, la thèse présentée à la Conférence sur le droit de la mer. Ainsi, n'oublions pas que c'était une initiative libérale.

Naturellement, il ne s'agit pas tant de savoir s'il faudrait une limite, mais plutôt comment l'obtenir. C'est sur ce point que nous différons. Les membres de l'opposition prétendent que nous devrions la fixer unilatéralement, que nous devrions prendre la mer avec nos canonnières et commencer à tirer sur les bateaux et à les couler. Je pense que ce qui est arrivé récemment nous a indiqué la voie à suivre, que la politique que nous avons préconisée est une politique sage. Nous avons montré que nous étions sérieux en fermant les ports de la côte est, puis au cours des derniers pourparlers qui ont abouti à une réduction des prises de 40 p. 100. Voilà des mesures efficaces, et concrètes que les gens de mon comté constatent et apprécient.

Il ne faut pas croire, à mon avis, qu'une limite de 200 milles résoudra tous nos problèmes. J'aimerais énumérer quelques problèmes qui me sont apparus au cours de voyages dans ma circonscription. Par exemple, l'imposition d'une limite de 200 milles ne réglerait pas les problèmes de commercialisation qui causent de réelles inquiétudes en ce moment. Certains pêcheurs de ma circonscription doivent jeter du hareng et du maquereau parce qu'ils ne trouvent pas d'acheteurs. J'ignore si le député de Humbert-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) connaît les mêmes problèmes dans sa circonscription, qui se trouve dans la même région que la mienne, mais ce problème existe chez moi. J'espère qu'il communiquera avec son collègue de Terre-Neuve et le convaincra de la nécessité de créer un bon organisme de commercialisation dans la province, surtout le long de la côte nord-est, pour s'occuper des pêcheurs des petites collectivités qui doivent sacrifier une partie de leur prise.

Je le répète, il s'agit d'un problème de commercialisation et si les diverses entreprises ne peuvent améliorer leur politique de commercialisation pour régler la situation, le gouvernement devra s'en mêler et créer un office de commercialisation quelconque ou étendre les pouvoirs de l'Office de mise en marché du poisson salé en vue d'englober les autres espèces.

Des essais en ce sens ont été tentés. L'Office de mise en marché du poisson salé n'achète pas uniquement du poisson salé cette année, mais je voudrais qu'il s'intéresse à cette partie de la province, de la côte nord-est de Terre-Neuve et de la côte du Labrador, où un office de commercialisation quelconque est nécessaire pour s'occuper des espèces que les pêcheurs éprouvent de la difficulté à écouler.

Ministère des Pêches

Une limite de 200 milles ne réussira pas à résoudre les problèmes que pose le soutien du revenu des pêcheurs. Il y a des pêcheurs dans ma circonscription qui touchent de \$400 à \$600 grâce au programme de 50 millions de dollars mis sur pied par le ministre et dont j'ai parlé tantôt. Le gouvernement libéral fédéral a pour la première fois cette année versé directement de l'argent aux pêcheurs. Jusqu'ici, nous subventionnions les compagnies, cette année, nous subventionnons directement les pêcheurs. Ces derniers se rendent compte de la valeur financière de ce programme, que nous devrions poursuivre.

J'ai déjà parlé du programme visant les ports pour petites embarcations. Une limite de 200 milles ne résoudra pas le problème que pose le manque d'installations portuaires. Le gouvernement fédéral a mis en œuvre un programme grâce auquel il paie la moitié du coût de ces installations. Je le répète, nombre de pêcheurs en ont grandement besoin. Une limite de 200 milles ne fournira pas de centres de services maritimes, comme le MEER en possède dans de nombreuses régions des provinces atlantiques et sur la côte ouest. Il y a grand besoin, je le répète, d'un plus grand nombre de ces centres.

J'ai évoqué le genre de politiques que nous avons et celles dont nous avons besoin. Modifier la structure du ministère, parler de divers organismes et du ministère de l'Environnement, tout cela ne résoudra pas les problèmes qui se posent aux pêcheurs des côtes est et ouest. Ces pêcheurs disent que nous devrions nous mettre au travail et produire les politiques nécessaires. C'est ce que nous faisons, on peut le constater, mais il faut se rappeler que la modification des structures n'est pas, à mon avis, aussi importante que les politiques elles-mêmes. Nous sommes le gouvernement fédéral libéral des Pêches. A ce titre nous avons fait beaucoup, mais nous allons faire encore plus.

● (1630)

Des voix: Bravo!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Merci, madame l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est l'après-midi des Terre-neuviens.

M. Marshall: Madame l'Orateur, je félicite mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour avoir de nouveau attiré l'attention sur les pêcheries. L'autre député, celui de Gander-Twillingate (M. Baker), est, je suppose, un peu embarrassé de ces louanges, mais je tiens quand même à le féliciter de sa nomination.

Si j'ai bien retenu les propos du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) en ce qui concerne la fonction commerciale, je reconnais comme lui qu'elle revêt une importance particulière pour Terre-Neuve. Raison de plus, n'est-ce pas, pour avoir un sous-ministre chargé directement des Pêches, afin qu'il puisse s'attaquer à cette partie de la tâche et voir également au programme de soutien des revenus que nous attendons depuis si longtemps? Un pareil sous-ministre pourrait, d'autre part, s'occuper des autres problèmes que le ministre d'État (M. LeBlanc) n'a pas le temps d'étudier, si ce n'est de façon globale.